COMMUNE D'ANZEME

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2025

Nombre de Conseillers En Exercice : 15 Présents 12 Procuration 00 Votants 12

Le vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Anzême, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion sous la Présidence de Madame Viviane DUPEUX, Maire.

Date de convocation : 18 janvier 2025

<u>PRESENTS</u>: Mme DUPEUX Viviane, Mme GUERRIER Josiane, M ROUSSILLAT Franck, M BIDOU Sébastien, BOURIAUD Odile, M FILLETTE Didier, M MAGANA Antoine, Mme MAUZE Nathalie, M ROUSSEAU Christian, M RAPIN Anthony M. MALLET Jean Sébastien, Mme MALLET Véronique

ABSENTS EXCUSES: M ALGIERI Fabrice, M BERTRAND Cyrille, M CLEMENCON Cyrille

SECRETAIRE DE SEANCE: Mr Anthony RAPIN,

Le Conseil Municipal approuve le précédent compte rendu du 11 décembre 2024

Mme le Maire demande s'il est possible d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la validation des règlements du Centre de Loisirs et la Cantine.

Les conseillers acceptent ce point à l'ordre du jour.

Règlement intérieur pour la cantine et le Centre de Loisirs

Mme le Maire explique qu'il est indispensable de proposer des règlements intérieurs aux familles pour l'utilisation de la cantine et du périscolaire.

Mme le Maire demande s'il y a des observations à apporter sur ces documents.

Mr Roussillat s'interroge sur un point du règlement du Centre de Loisirs : il est indiqué qu'en cas de moins de 6 inscriptions, le centre ne sera pas ouvert, du coup les familles risquent de se trouver sans mode de garde, est-il prévu que les enfantds soient accueillis à St Fiel ? Mr Bidou va voir auprès du centre de loisirs de St Fiel pour envisager un avenant à la convention pour dépanner les familles d'Anzême.

Il est proposé de le voter en l'état et en fonction du retour sur ce point, un avenant à ce règlement sera fait

Les règlements sont votés à l'unanimité des membres présents.

Mise en place d'une solution de téléconsultation

Mme le Maire rappelle le rendez-vous avec les infirmiers d'Anzême pour la présentation du projet de téléconsultation.

Cette solution est indispensable pour faire face au manque de médecins, elle va permettre aux patients qui ne peuvent pas se déplacer de pouvoir avoir une téléconsultation en présence des infirmiers. Pour les autres une permanence sera proposée au cabinet. Ce système apporte un certain nombres d'avantages, notamment les patients pourront avoir des consultations avec le même médecin.

Mme Guerrier pose la question des patients hors communes, et si ses communes ont été sollicitées pour une participation financière.

Cette question a été posée aux infirmiers. Le Cabinet infirmier étant installé sur la Commune d'Anzeme, seule la Commune a été sollicitée. Mme le Maire explique que la commune de Bussière Dunoise participe seule à la maintenance d'un même équipement ainsi que d'une télécabine, alors que ce matériel bénéficie également à des Anzemois.

Il serait trop compliqué de solliciter d'autres communes, notamment celles qui ont des cabinets infirmiers sur le territoire.

Mr Fillette dit qu'à l'avenir tous les cabinets infirmiers devront s'équiper car malheureusement l'installation de médecins semble difficile.

L'abonnement proposé est sans engagement, la société facture directement à la commune. (3 775.04 pour 12 mois) Une convention sera établie avec le cabinet.

Mr Mallet explique que 30 à 40 % des consultations peuvent être faite en téléconsultation.

Le projet est voté à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses

<u>Marchés de producteurs</u>: Mme le Maire demande si le conseil municipal est d'accord pour reconduire sa participation aux marchés des producteurs, Mr Roussillat explique que malgré le coût élevé, cela est intéressant de garder cela sur la commune. Le conseil valide

Fin de séance 20H57